



**Délibération n°2011/0361**

**Séance du 11 mai 2011**

**ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION  
DE LA QUALITÉ DE SERVICE ET DE SON PRESIDENT**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;
- VU** le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;
- VU** le règlement intérieur du conseil du STIF approuvé par la délibération n°2006/0202 du 15 mars 2006 et modifié par la délibération n°2008/0331 du 7 mai 2008 ;
- VU** le rapport n°2011/0358/0359/0360/0361/0362 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : sont élus membres de la commission de la qualité de service les membres du conseil suivants :

- Mme Laurence COHEN représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Laurence BONZANI représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Philippe SAINARD représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. François DUROVRAY représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Brigitte KUSTER représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Pierre MANSAT représentant le conseil de Paris ;
- Mme Annick LEPETIT représentant le conseil de Paris ;
- M. Hervé MARSEILLE représentant le conseil général des Hauts-de-Seine (petite couronne);
- M. Jérôme GUEDJ représentant le conseil général de l'Essonne (grande couronne).

**ARTICLE 2** : M. Jérôme GUEDJ est élu président de la commission de la qualité de service.

**ARTICLE 3** : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera affichée dans les locaux du Syndicat des transports d'Ile-de-France et publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil du Syndicat  
des transports d'Ile-de-France

Jean-Paul HUCHON

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, stylized 'J' and 'H' followed by a horizontal line.